



A la une

Loi de financement de la sécurité sociale 2024 : Le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour l'année 2024 (PLFSS) est en passe d'être adopté en première lecture par l'Assemblée nationale. Les députés ont déjà rejeté les deux motions de censure déposées en réponse aux recours à l'article 49.3 de la Constitution par Elisabeth Borne sur la partie recettes du projet. [*En savoir plus*](#)

Certification environnementale : Le décret n° 2023-990 du 25 octobre 2023 modifie les dispositions relatives à la certification environnementale des exploitations agricoles en supprimant le premier niveau d'exigence. [*En savoir plus*](#)

Aide énergies : Le guichet d'aide au paiement des factures d'énergies des entreprises, au titre des mois de septembre et octobre 2023, ouvre en novembre. [*En savoir plus*](#)

Dans le reste de l'actualité

Reconnaissance de catastrophe naturelle : Deux arrêtés du 16 et 17 octobre 2023 parus au Journal officiel du 1er novembre 2023 portent constatation de l'état de catastrophe naturelle dans plusieurs départements. [*En savoir plus*](#)

BCAE : Un arrêté du 31 octobre 2023 établit les ratios régionaux de prairies permanentes 2023, les régions concernées par le dispositif d'autorisation individuelle préalable à la conversion et les régions concernées par des obligations de réimplantation des prairies permanentes préalablement converties. [*En savoir plus*](#)

MHE : Un arrêté du 25 octobre 2023 détaille des mesures de surveillance, de prévention et de lutte vis-à-vis de la maladie hémorragique épizootique (MHE). [*En savoir plus*](#)

Soutien aux producteurs de cerises et de noix : Une décision de FranceAgriMer n° INTV-GECRI-2023-57 du 27 octobre 2023 définit les modalités du dispositif exceptionnel de prise en charge des pertes économiques des exploitations agricoles spécialisées dans la production de cerise et/ou de noix. [*En savoir plus*](#)

Arboriculteurs du Tarn-et-Garonne : Un arrêté du 5 octobre 2023 change le taux d'indemnisation applicable aux pertes de fonds affectant les arbres fruitiers subies par les agriculteurs du Tarn-et-Garonne suite à l'épisode d'orages avec violentes rafales de vent du 18 au 21 juin 2023. [*En savoir plus*](#)

Activités des centres équestres : Un communiqué du ministère de l'Economie annonce le rétablissement du taux de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) de 5,5 % sur les activités des centres équestres. [*En savoir plus*](#)